

**REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE
INZINZAC-LOCHRIST**

ENQUETE PUBLIQUE DU 2 septembre au 4 octobre 2024

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

AVEC LES REPONSES APPORTEES PAR LORIENT AGGLOMERATION

1. Avant-propos

A l'issue de la permanence du 4 octobre 2024, jour de clôture de l'enquête, le commissaire a conservé le dossier et une copie du registre d'enquête. En possession de ces documents, le commissaire enquêteur disposait de tous les éléments lui permettant de rédiger le procès-verbal de synthèse des observations.

2. Objet et déroulé de l'enquête

Par courrier du 7 mai 2024, Lorient agglomération a sollicité le tribunal administratif en vue de l'enquête publique portant sur la révision du zonage des eaux usées de la commune d'Inzinzac-Lochrist.

Le zonage d'assainissement des eaux usées en vigueur a été approuvé le 4 avril 2017. Mais depuis cette date, la commune a procédé à une révision de son PLU en 2019, puis à une modification en 2023.

Afin de suivre les évolutions de l'urbanisation de la commune, il y a donc lieu de réviser le zonage d'assainissement des eaux usées afin de le rendre cohérent avec le PLU.

Le zonage d'assainissement a été mis à jour et actualisé en parallèle de la modification du PLU de 2023 et l'étude a consisté à vérifier la pertinence du zonage établi en 2017 notamment sur plusieurs secteurs :

- Les secteurs actuellement en non-collectif pour lesquels un raccordement est envisageable,
- Les secteurs actuellement en non-collectif qui ne pourront pas être raccordés,
- L'extension des zones urbanisées et urbanisables en cohérence avec les documents d'urbanisme

Le dossier soumis à l'enquête rappelle que l'étude de zonage d'assainissement a pour objet de proposer pour chaque secteur d'habitat les filières d'assainissement les mieux adaptées à la protection du milieu naturel, à la protection des ressources en eau souterraines et superficielles et enfin aux exigences économiques et financières et en tenant compte du zonage du PLU.

La stratégie qui a conduit à la mise en œuvre du zonage d'assainissement des eaux usées repose sur la volonté de ne pas recourir à l'assainissement autonome pour les nouvelles constructions. En effet, ces dispositifs peuvent constituer des sources de pollution diffuses pour le milieu récepteur dès lors que les ouvrages sont mal conçus ou insuffisamment exploités (résidences secondaires notamment). Par ailleurs, la densité des constructions prévue dans les zones à urbaniser ne permettent pas de créer des dispositifs individuels en raison des surfaces disponibles.

Dans ces conditions, la volonté de Lorient Agglomération est de raccorder l'ensemble des nouvelles zones à urbaniser au réseau d'assainissement collectif et de profiter de la station d'épuration de La

Becquerie, dont le fonctionnement est satisfaisant et qui possède des capacités d'acceptation de nouveaux flux pour assurer le traitement des eaux usées des nouvelles constructions

Dans ce cadre, et compte tenu de la proximité des réseaux de collecte, le nouveau zonage d'assainissement des eaux usées prend particulièrement en compte pour la partie raccordée à la STEP de La Becquerie :

- Une parcelle classée U au PLU (rue Ambroise Croizat) qui a été classée en zonage d'assainissement non collectif en 2017, et qui bascule en assainissement collectif : 19 lots avec un permis d'aménager en cours d'instruction.
- L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Pen Ar Prat (zonage 2AUa devenant 1AUB suite à la modification du PLU de 2023), qui prévoit la construction de 75 nouveaux logements.
- Le complexe sportif et polyvalent à Mané Braz pour lequel le zonage est ajouté en assainissement collectif. Il est prévu un nouveau gymnase de 1000 places assises, un dojo et une salle polyvalente de 250 personnes (PC accordé en mars 2023)

Le raccordement de ces 3 projets se fera sur la station d'épuration de La Becquerie à Hennebont.

La justification de ce choix repose sur une analyse technico-économique comparant les coûts entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Cette stratégie s'accompagne par un programme de réhabilitation et de mise à niveau des infrastructures d'assainissement tel que défini dans le schéma directeur d'assainissement de Lorient Agglomération (étude Artélia 2020)

Concernant le secteur de Péquiste, l'urbanisation se fera dans le cadre de l'OAP n°4 « Penquesten » qui prévoit la création sur 3 emprises de 55 logements tous raccordés à l'assainissement collectif. Le traitement des effluents se fait ici dans la station d'épuration de Penquesten, de type filtre planté de roseaux.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, il est nécessaire de soumettre ce zonage à enquête publique, conformément à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que :

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent après enquête publique réalisée conformément au chapitre 3 du titre 2 du livre 1^{er} du code de l'environnement :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange, et à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Un dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Inzinzac-Lochrist. Il se composait des pièces suivantes :

Dossier n° E24000081 / 35- Commune de Inzinzac-Lochrist. Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

1. Un rapport réalisé par le bureau d'études IRH relatif à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Inzinzac-Lochrist,
2. L'évaluation environnementale au titre des articles R122-7 à 24 du code de l'environnement, pour le zonage d'assainissement des eaux usées,
3. L'information de la MRAE de Bretagne sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Inzinzac-Lochrist datée du 26 avril 2024, indiquant que la MRAE n'a pu étudier le dossier dans le délai imparti, et qu'en conséquence, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler,
4. Le plan de zonage des eaux usées annexé à la délibération du 4 avril 2017,
5. Le projet de plan de zonage soumis à la présente enquête publique,
6. Le plan de localisation des zones humides,
7. Un extrait du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) du Blavet aval,
8. Un plan du système d'assainissement collectif de la commune d'Inzinzac Lochrist,
9. Un plan des zones urbanisables de la commune.

Lorient Agglomération a également mis à disposition du commissaire enquêteur :

- Le schéma directeur des systèmes d'assainissement collectif de Lorient Agglomération (bureau d'études ARTELIA- Août 2020).
- Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées-bassin de collecte gravitaire du PR rive gauche-commune d'Hennebont- rapport de phase 1-juin 2024-réalisé par le bureau d'études RPQeau.

3.Principes du PV de synthèse

Le pétitionnaire est invité à faire connaître ses éventuelles réponses dans un mémoire produit sous quinzaine. Aussi, le présent procès-verbal, assorti des réponses spécifiques à chacune des observations, est à retourner au commissaire enquêteur le **21 octobre 2024** au plus tard. Ce mémoire sera porté en pièce jointe au rapport d'enquête.

4.Bilan comptable des observations recueillies. Synthèse des observations

L'enquête a été ouverte le 2 septembre 2024 à 9H et clôturée le 4 octobre 2024 à 17 heures, pendant 33 jours consécutifs.

Durant cette période, le commissaire enquêteur a été à la disposition du public trois demi-journées conformément à l'arrêté du président de Lorient Agglomération :

- ✓ Le 2 septembre de 9 heures à 12 heures,
- ✓ Le 18 septembre de 9 heures à 12 heures,
- ✓ Le 4 octobre de 14 heures à 17 heures,

Les permanences se sont déroulées dans la salle du conseil de la mairie.

Dossier n° E24000081 / 35- Commune de Inzinzac-Lochrist. Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

L'ensemble du dossier, ainsi que le registre d'enquête, était déposé à l'accueil de la mairie et mis à la disposition de ceux qui le souhaitent, aux heures d'ouverture de la mairie, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, fermée le mercredi après-midi.

Le bilan de l'enquête est le suivant :

<p><i>Nombre de visites : 2</i></p> <p><i>Nombre d'inscriptions au registre : 2</i></p> <p><i>Nombre de courriers ou de courriels : 1</i></p>

Le tableau nominatif des remarques de la population est le suivant :

N°observation Registre(R) Courrier (C)	Identité du demandeur	Essentiel de l'objet de l'observation	Réponses de Lorient Agglomération
R1 02/09/24	Mr Bruno LE NOZAHIC Kerguer Inzinzac	A vendu récemment 2 lots sur la parcelle YB 30 pour la construction de 2 maisons. Demande que cette parcelle soit classée en assainissement collectif (AC). Les 2 lots sont raccordables au réseau existant rue des boutons d'or. Voir plan annexé à l'observation R1	La rue des Boutons d'Or est une voie privée du lotissement Ranvilleux. Le réseau EU de la rue des Boutons d'Or n'est pas intégré dans le domaine public et à ce titre il est difficile pour Lorient Agglomération de décider si un raccordement serait possible au réseau public car son branchement passera obligatoirement par un lotissement privé. Par ailleurs, un permis d'aménager est en cours d'instruction et le

			programme des travaux indique que les eaux usées des lots seront traitées individuellement. Nous pourrions envisager le classement de cette parcelle en zonage d'AC à condition que M. LE NOZAHIC justifie qu'il a l'accord écrit des colotis pour se raccorder sur leur réseau EU. Les frais de raccordement seront à la charge du demandeur.
R2 04/10/24	Mr Maurice LECHARD Adjoint aux travaux de la commune de Inzinzac Lochrist	<ol style="list-style-type: none"> 1. Signale que la parcelle AC 349 à Fetan Vadec est construite et raccordée à l'AC. Correction à apporter au plan de zonage. 2. Demande que la partie constructible de la parcelle YB 298 soit classée en AC (raccordement au réseau rue des boutons d'or. 	<p>Une correction sera apportée pour cet oubli sur le plan projet de zonage des eaux usées.</p> <p>La parcelle YB298 est enclavée par rapport à la rue des Boutons d'Or. De plus, aucun élément ne permet de justifier que le propriétaire bénéficie d'une servitude de passage et de l'accord des colotis du lotissement Ranvilleux pour se raccorder sur leur réseau EU. Lorient Agglomération maintient le zonage ANC sur cette parcelle.</p>
C1-1	Mairie d'Inzinzac-Lochrist	<p>Demande que la parcelle AC 309 soit maintenue en zone d'AC. Une canalisation d'assainissement collectif traverse cette parcelle selon un axe nord-sud.</p> <p>Parcelle classée en zone A au PLU (note du commissaire enquêteur)</p>	Cette parcelle classée en zone A au PLU ne présente pas d'intérêt à la laisser en zonage d'assainissement collectif car elle est devenue non constructible. Toutefois, du fait qu'une canalisation EU traverse le terrain, Lorient Agglomération n'a

			pas d'objections à la laisser dans le zonage AC.
C1-2	Mairie d'Inzinzac-Lochrist	<p>Demande que la parcelle AE 589 soit classée en zone d'AC.</p> <p>Parcelle classée en zone NL (loisirs) au PLU (note du CE)</p>	<p>Cette parcelle n'a pas été classée en zone AC car il n'y a pas de réseau public d'assainissement collectif qui arrive « au droit de la parcelle » rue Ambroise Croizat. La seule possibilité serait une desserte en interne par le site de Mané Braz pour rejoindre le réseau rue du Parc des Sports mais pour l'instant nous n'avons pas connaissance du projet souhaité par la commune. Lorient Agglomération maintient le zonage ANC sur cette parcelle.</p>
C1-3	Mairie d'Inzinzac-Lochrist	<p>Demande que la partie nord-est de la parcelle AE 8 soit classée en zone d'AC</p> <p>Parcelle classée actuellement en zone A au PLU.</p>	<p>Le terrain est actuellement classé en zone d'assainissement collectif mais il est classé en zone A au PLU, donc non constructible. Cette parcelle a donc été supprimée du zonage AC pour être en cohérence avec le PLU. Nous devons connaître les projections de logements afin de calculer les charges futures liées à l'urbanisation sur la STEP d'Hennebont avant de valider un classement en zone AC. Le zonage pourra être modifié en cas d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une révision du PLU. Lorient Agglomération maintient le zonage ANC sur cette parcelle.</p>

C1-4	Mairie d'Inzinzac-Lochrist	Demande qu'une partie de la parcelle YA 646 soit classée en zone d'AC (voir extrait de plan cadastral)	Le terrain est actuellement classé en zone d'assainissement non collectif et en zone A au PLU, donc non constructible. Avant de valider un classement en zone AC Lorient Agglomération a besoin de connaître les projections de logements afin de calculer les charges futures liées à cette urbanisation sur la STEP d'Hennebont. Le zonage pourra être revu en cas d'ouverture à l'urbanisation lors d'une prochaine révision de PLU. Cette parcelle n'est pas non plus desservie par le réseau collectif. Lorient Agglomération maintient le zonage ANC sur cette parcelle.
C1-5	Mairie d'Inzinzac-Lochrist	Demande que l'ensemble du site de Mané Braz (équipements sportifs) soit desservi par l'assainissement collectif, ainsi la rénovation des équipements existants peut être envisagée et complétée.	Lorient Agglomération va intégrer au zonage AC les équipements sportifs existants sur le secteur de Mané Braz mais le point de raccordement de ce secteur devra nécessairement être situé rue du Parc des Sports (il n'y a pas d'autres réseaux à proximité). Le réseau interne au parc des sports sera à la charge de la commune.

Mr Lechard m'a expliqué qu'une partie de ces demandes était en lien avec l'allocation ZAN actuellement en discussion et que la commune ne disposait pas de réserves foncières en précisant que pour le SCOT de Lorient, une enveloppe de 304 ha était à répartir entre les différentes communes.

Vous voudrez bien me faire connaître vos commentaires et vos réponses à apporter à ces observations

5. Observations et questions du commissaire-enquêteur

1. Questions concernant l'assainissement non collectif (ANC)

Le territoire compte 696 installations d'ANC qui ont fait l'objet de contrôle et sont classés suivant les critères de l'agence de l'eau.

Pouvez-vous préciser quel est le délai entre chaque visite de contrôle sachant que le SAGE Blavet préconise de faire des visites tous les 6 ans au maximum ? et en quoi peuvent consister ces contrôles ?

Pour les installations existantes, la fréquence des contrôles de fonctionnement est fixée dans le règlement de service à 6 ans pour les installations de capacité inférieure à 20 EH. Les filières de traitement de capacité supérieure ou égale à 20 EH sont visitées chaque année. Les contrôles périodiques portent sur l'évaluation de la conformité et sur le fonctionnement à savoir la vérification de :

- L'état des ouvrages, ventilations, accessibilité ;
- L'écoulement des effluents dans l'ensemble du dispositif ;
- L'accumulation normale des boues et flottants à l'intérieur de la fosse ;
- L'état des bacs dégraisseurs lorsqu'ils existent et des ouvrages annexes éventuels ;
- La qualité des rejets au milieu hydraulique superficiel si le type d'installation impose un rejet ;
- Le bon entretien de l'installation et notamment la réalisation périodique des vidanges.

Des travaux de réhabilitation des dispositifs d'ANC ont-ils été engagés sur le territoire de la commune ?

Il n'y a plus d'opérations groupées de réhabilitation des ANC depuis que l'Agence de l'Eau ne finance plus ce type d'opérations.

Lorient Agglomération fait des relances régulièrement des propriétaires dont l'installation n'est pas aux normes. Pour les installations d'assainissement non collectif, la priorité est donnée aux propriétés non conformes lors d'une cession immobilière. Les propriétaires ont un an pour se remettre aux normes. En cas de non-respect de ce délai, Lorient Agglomération envoie une mise en demeure et au bout d'un an sans travaux et applique une pénalité de 600 € par année tant que les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés.

2. Questions concernant la station d'épuration d'Hennebont

Le schéma directeur d'assainissement réalisé par Artélia évoquait, pour retarder l'échéance de la saturation de la station d'épuration de Hennebont La Becquerie, la possibilité de délester une partie du réseau d'Hennebont et de le raccorder sur la station de Lanester.

« Afin d'anticiper sur le devenir des charges à traiter à la station d'Hennebont, Lorient agglomération a étudié la faisabilité de raccorder un quartier d'Hennebont sur le réseau de Lanester. Pour retarder l'échéance de la saturation, les effluents collectés des quartiers ouest d'Hennebont, raccordés sur les Dossier n° E24000081 / 35- Commune de Inzinzac-Lochrist. Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

postes de Toul Douar et Kerlivio pourront être réorientés vers la station de Lanester via le secteur de la Montagne du Salut. Ce délestage représente un investissement important de 680 000 euros HT. La réorganisation de la collecte sur cette partie d'Hennebont permettrait de réorienter environ 1100 logements soit environ 2200 équivalents habitants ».

Cette possibilité de délestage n'est pas évoquée dans le dossier soumis à enquête. Est-ce toujours d'actualité ? La station de Lanester dispose-t-elle d'une réserve de capacité ?

Cette solution est toujours d'actualité mais nous n'avons pas programmé ces travaux pour l'instant. La STEP de Lanester est en capacité de recevoir ces eaux usées supplémentaires. Il faudra cependant travailler sur la réduction des eaux parasites sur le réseau d'Hennebont comme celui de Lanester avant de raccorder.

3. Les études sur le bassin de collecte du poste de refoulement RIVE GAUCHE

Le dossier de mise à l'enquête fait état des études menées par le bureau d'études RPQEAU sur le bassin de collecte du poste de refoulement RIVE GAUCHE qui ont pour objectifs la suppression des défauts sur les réseaux d'eaux usées et la réduction rapide des eaux parasites qui saturent la station de la Becquerie à Hennebont. Le dossier indique que « le travail repose sur une méthodologie éprouvée et complète d'investigation qui pourra être développée sur d'autres bassins versants ».

Vous avez bien voulu me transmettre le rapport de diagnostic de phase 1 du bassin de collecte gravitaire du PR Rive gauche sur la commune de Hennebont (juin 2024). Pouvez-vous rappeler les suites qui seront données à cette étude en termes de planning et d'investissement, ainsi que le gain attendu sur le volume d'eaux parasites (ratio coût/bénéfice) ?

Suite à cette 1^{ère} campagne d'investigations de terrain, nous allons lancer des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement proposés par RPQEAU et visant à la suppression des points d'entrée d'eaux claires parasites. Dans ces travaux, 110 anomalies se rapportent à la partie privée des branchements individuels. Nous allons donc lancer des contrôles de branchements sur les bâtiments afin de vérifier la conformité des branchements. Les propriétés non-conformes devront se mettre en conformité avant une contre visite. Cette phase travaux est programmée en automne 2024.

Le montant global pour ces travaux de réhabilitation est estimé à 330 860 € HT. Le gain attendu est de 42.5 m³/h. Les anomalies de priorité 1 représente 64% du débit global d'eaux claires parasites d'infiltration.

Après travaux, le diagnostic sera complété par une 2^{ème} campagne d'investigations complémentaires de terrain afin d'identifier les secteurs présentant des points d'entrées d'eaux claires parasites puisque l'on sait que lorsque les infiltrations seront réparées, l'eau cherchera un nouveau passage. Une seconde série de travaux sera donc réalisée avant un ultime contrôle des résultats.

4. Travaux de renouvellement ou de réhabilitation de réseaux sur le territoire de la commune d'Inzinzac-Lochrist

Dossier n° E24000081 / 35- Commune de Inzinzac-Lochrist. Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2015 par le bureau d'études Artélia, schéma qui a été actualisé en 2020. Un programme d'investissement (voir SDA 2020 pièce n°4 annexes indice C p 673/678) a été proposé pour :

- lutter contre les eaux parasites d'infiltration,
- lutter contre les apports d'eaux pluviales sur les réseaux EU
- renforcer le réseau de transfert et mettre en place des bâches tampon.

Pouvez-vous faire le bilan des opérations menées dans le cadre de ce schéma directeur et quels sont les travaux à engager à court et moyen terme ?

Année des travaux	Type de travaux	Rue	Linéaire en m
2015	Renouvellement du réseau EU	Rue du Blavet	305
2016	Renouvellement du réseau EU	Rue des Tilleuls/ Combattants	360
2017	Extension du réseau	Rue Jégousse	200
	Réhabilitation du réseau	Rue Heriot	268
	Réhabilitation du réseau	Rue P. et M. Curie	348,8
	Renouvellement du PR	Le Gorée	0
2018	Renouvellement du réseau EU	Impasse Julien Legrand	200
2019	Extension du réseau	Pen er Prat	225
	Extension du réseau	ZAC des Forges	450
	Création d'un PR	ZAC des Forges	0
2021	Réhabilitation du réseau	Rue Carmaux/ Bel air	201,85
		Rue le Levé	100,7
		Rue Sembat	137,5
		Rue des Violettes	145,7
2022	Renouvellement du réseau EU	Barbusse	337
		La Montagne violettes	364,65
		Verdun	161,1
2023	Renouvellement du réseau EU	RD145	1125
2024	Réhabilitation du réseau	Poulherveno	825
	total renouvellement et réhabilitation		4880,3

Depuis 2015, date du Schéma directeur Lorient Agglomération a réalisé 875 ml d'extension et a renouvelé ou réhabilité 4880,30 ml de réseau soit 13,74 % du réseau. Pour l'année 2025, il est prévu 325 ml de réhabilitation de réseau et une extension d'environ 300 ml.

La plupart des réseaux identifiés au schéma directeur ont été réhabilités, ainsi que le poste du Gorée. Pour l'avenir, il faudra mener de nouvelles investigations sur la commune pour repérer les réseaux amenant des eaux parasites à la station de la Becquerie. Les contrôles de branchements vont également se poursuivre pour obtenir des remises aux normes.

Les travaux font-ils l'objet d'une programmation ou en fonction des opportunités (renouvellement de conduites EU à l'occasion de travaux de voirie par exemple)

Le Schéma directeur indique les zones à investiguer ou à renouveler et lors de la programmation annuelle Lorient Agglomération indique à la commune les zones dans lesquels il est nécessaire de renouveler le réseau. Ceci est valable pour l'eau et l'assainissement. Cependant la commune impose également son calendrier de renouvellement des voiries et nous vérifions s'il est nécessaire de renouveler également le réseau d'assainissement en passant la caméra dans le réseau. Le programme de travaux est fixé en fonction des contraintes de chacune des collectivités.

Plus généralement, Lorient Agglomération a-t-elle défini une politique en matière de renouvellement des réseaux d'eaux usées afin de préserver les milieux récepteurs ?

La priorité est mise dans les secteurs où il existe des débordements et sur les systèmes d'assainissement non conformes, dont fait partie la STEP de la Becquerie.

Pour le moment la côte, la rade au sens large et le secteur du Ter ont été identifiés comme étant les secteurs les plus sensibles.

Cela a conduit Lorient Agglomération à lancer de nouvelles campagnes de diagnostic du réseau sur de grands bassins versants comprenant parfois plusieurs postes de relevage, dont le bassin versant Rive Gauche à Hennebont.

Ce diagnostic réalisé par un bureau d'études est complet :

- Analyse des données des postes pour repérer les secteurs potentiellement pourvoyeur en eaux parasites,
- Inspections nocturnes,
- Tests à la fumée,
- Contrôles de branchement,
- Inspections caméra pour repérer le moindre défaut qui peut aller d'une casse de réseau à une petite infiltration, un regard sous voirie ou des boîtes de branchements non étanches.

A l'issue de ce travail de diagnostic, des fiches anomalies sont établies et des travaux réalisés pour rectifier ces défauts.

Le second hiver et à la suite des premiers travaux le bureau d'études refait ce travail d'investigation complet pour vérifier s'il n'existe pas de nouvelles infiltrations. Cette nouvelle campagne est suivie de travaux et la dernière année le bureau d'études vérifie l'impact à partir de l'analyse des données.

Pour finir, suite au schéma directeur l'objectif de renouvellement des réseaux sur le territoire de Lorient Agglomération a été fixé par les élus à hauteur de 1,15% du réseau total par an.

Cet objectif est ambitieux mais pas toujours tenable selon les années et la complexité des projets. Pour l'année 2023, 1,19% du réseau a été renouvelé ou réhabilité.

Le commissaire-enquêteur

JY Kerdreux, le 7 octobre 2024

